

Communiqué.
Conflit de la RTM.

Une fois de plus les marseillais sont victimes d'un conflit entre l'autorité politique locale et les syndicats de la RTM.

Chacun s'enferme dans ses certitudes et ses intransigeances en diabolisant la position de l'autre. Le dialogue, l'explication, l'écoute et la recherche d'un consensus font place à l'invective et à la caricature.

Les marseillais médusés assistent ainsi à une empoignade sans qu'on leur demande leur avis.

La Convention citoyenne souhaite rappeler sereinement quelques points essentiels :

1- la Convention citoyenne a été le seul groupe à dénoncer un tracé de tramway ne répondant absolument pas aux besoins prioritaires qui sont ceux des gens venant en automobile des quartiers et des communes périphériques. Ce tracé, qui fait le plus souvent doublon avec le métro existant, a été voté par la droite mais aussi par tous les autres groupes de gauche.

2- la décision de faire gérer cette future ligne de tramway, non plus par la RTM directement, mais par une entité distincte chargée d'une délégation de service public ne pouvait que créer de la confusion. La confusion était d'autant plus grande la RTM elle-même en association avec une entreprise privée allait participer à cette consultation. Aucune obligation n'imposait ce choix de la gestion du tramway par délégation de service public.

3- seule la gestion de l'ensemble du réseau en délégation de service public peut avoir du sens. Mais alors il faut le dire clairement, expliquer pourquoi cela serait mieux pour les usagers et dire comment les personnels seraient dans cette hypothèse protégés par la loi, au lieu de donner l'impression d'agir en catimini, au risque évident de faire peur et de braquer les syndicats.

4- c'est donc contre une décision politique que les syndicats de la RTM ont réagi alors qu'un service public géré par une entreprise (publique, privée ou mixte) choisie par délégation de service public est quelque chose de banal. Le recours à la délégation de service public n'est pas l'abandon du service public. C'est une modalité de gestion de celui-ci.

5- l'incapacité de l'autorité politique locale à expliquer clairement les enjeux bien avant qu'il y ait conflit et la crispation des syndicats qui n'ont pas légitimité à imposer un choix politique ont ainsi ensemble créé le chaos actuel dans lequel les arguments s'échangent dans une totale mauvaise foi réciproque. Quelque soit l'issue du conflit en cours, il n'y aura que des perdants.

6- le respect des marseillais impose que les deux parties cessent leur mauvais jeu de rôle qui mène Marseille à sa perte. La RTM, dit-on, appartient à tous les marseillais. C'est donc aux seuls marseillais de trancher puisqu'il s'agit d'une décision politique. Si les élus restent incapables d'expliquer et de convaincre, alors il ne restera plus qu'à organiser un référendum local.

Philippe Sanmarco. Président de la Convention citoyenne. Le 25 octobre 2005.